

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1228/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons .

n° 73-1228/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 août 1973

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1973

Date du numéro
25 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision n° 12-032/SG/AI en date du 15 juin 1972 autorisant M° Loula Abdallah Ahmed à exercer le commerce des boissons, licence de 5° classe, au Bar-Restaurant sis quartier 2, boulevard 21, avenue 3, maison n° 10 à Djibouti.

Art. 2. — Une nouvelle autorisation administrative est accordée à Mme Loula Abdallah Ahmed pour exercer le commerce des boissons, licence de 3° classe, au Bar-Restaurant sis au quartier 2, maison n° 10, boulevard n° 21 à Djibouti.